

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
30 AOÛT 2017 À 19 H**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (RCA07 22019) AFIN D'EXIGER UNE ÉTUDE D'IMPACT POUR LES USAGES SENSIBLES ADJACENTS À UNE EMPRISE D'UNE GARE DE TRIAGE FERROVIAIRE CONFORMÉMENT AU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (ENSEMBLE DE L'ARRONDISSEMENT)

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de règlement indiqué ci-dessus lors de sa séance extraordinaire du 9 août 2017, le conseil de l'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **30 août 2017 à 19 h** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2^{ième} étage).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement consiste à exiger une évaluation de la viabilité des aménagements réalisés, dans le cas d'un usage sensible situé sur un terrain adjacent à une emprise d'une gare de triage ferroviaire, selon les mêmes paramètres que ceux pour les terrains adjacents à une voie ferrée principale.

La modification réglementaire vise les terrains adjacents à une emprise de gare de triage.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 10 août 2017

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut